Sujet: Les caisses à 0, c'est aussi la faute à Toto ? Retour sur un fisco fiasco



Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

La commune de Saint Josse a encore eu les honneurs de la presse ces derniers jours. Etait-ce pour l'inauguration de la maison des cultures ? Pour la présentation de plans de rénovation dans le quartier nord ? Ou simplement pour l'annonce du budget 2023 ? Non, bien sûr, c'eut été trop beau.

A la place c'est une décision de justice, sujet bien moins rigolo, qui s'est retrouvée dans les journaux locaux et nationaux. En jeu ? Cinq millions et demi d'euros. Ou, dit autrement, près de 5% du budget de la commune. Ou, pour le rendre plus concret, l'équivalent la masse salariale annuelle d'environ 10% des employés communaux.

Enfin, tout cela ce sont des estimations vu que nous n'avons toujours pas les comptes 2021 (cela tombe bien, on va pouvoir directement les corriger...), ni ceux de 2022, sans même parler de budget 2023...

Rappelons que cela arrive après le dossier de la condamnation, il y a quelques mois, de la commune au paiement de quelques dizaines de milliers d'euros d'intérêts de retards à un fournisseur non payé, ou encore celui du non versement des quelques 7 millions dus à la police, un comble pour quiconque vous entend régulièrement demander plus de policiers dans nos rues.

Alors on pourrait épiloguer sans fin pour savoir qui est responsable, mais in fine le site de la commune fournit une réponse claire : Finances - Budget - Taxes c'est la faute à Toto... pardon la compétence du bourgmestre. Si on peut parler de compétence quand on oublie que non la Commission Européenne n'est pas taxable. Heureusement que la tour Madou n'a pas été ajoutée à celle du Covent Garden...

Alors je pourrais me la jouer Cicéron et me lancer dans de grandes orations en mode Catilinaires ou Contra Verres, mais notre conseil à mieux à faire que de m'écouter : il veut surtout entendre des réponses, vos réponses monsieur le bourgmestre, sur la façon dont vous, responsable des finances, du budget et des taxes, entendez remédier à ce fisco fiasco.

Pascal Lemaire, Conseiller Communal

En conséquence mes questions seront :

- Quelles dépenses la commune va-t-elle devoir reporter afin de pouvoir rembourser la Commission Européenne ?
- Quels services aux citoyens vont devoir être réduits afin de pouvoir rembourser ce trop perçu et les intérêts associés ?
- Quels éléments des conditions de travail des employés communaux vont encore se dégrader par manque de fonds ?
- Combien d'actions en justice sont actuellement en cours dans lesquelles la commune est citée à comparaître suite à des erreurs présumées de taxation ? Pour un total de quel montant ?
- Combien d'actions en justice sont actuellement en cours dans lesquelles la commune est citée à comparaître pour non paiement de prestations, services ou autres sommes dues ? Pour un total de quel montant ?
- En dehors de toute action judiciaire, quel est le montant des créances de plus de 30 jours réclamées à la commune ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire